

John Deere Financial SAS
23 Rue du Paradis - ORMES
BP 219
45144 Saint Jean de la Ruelle
E-mail : JDDFRANCE@JohnDeere.com

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
Monsieur CADIERGUES Fabien
198 ROUTE DU CHAMPS DE MONSIEUR
46120 ANGLARS

Le 05/12/2025

Objet : Financement John Deere Financial
Lettre d'Offre de prêt (matériel)

Référence dossier : 812J2501075
d'un montant de : 80 000,00 €
pour un(e) : TRACTEUR AGRICOLE Neuf

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de prêt en date du 31/10/2025 qui nous a été communiquée par votre fournisseur, AGRI-POLE.

Nous vous informons par la présente de notre accord pour l'octroi de ce prêt destiné au financement du matériel décrit ci-dessous.

Les caractéristiques du prêt que nous vous proposons sont les suivantes si le matériel est livré dans un délai maximum de 12 mois et 8 jours à compter de la date d'émission de la présente Lettre d'Offre de Prêt :

Objet du financement : TRACTEUR AGRICOLE Neuf
Montant du prêt : 80 000,00 €
Durée du prêt : 73 mois
Nombre d'échéances : 7
Première échéance* : 10 903,00 €
**(susceptible de varier en fonction de la date de livraison effective du matériel)*
Echéances suivantes : 12 347,00 €
Taux d'intérêt (calculé sur une base de 360 jours) : 1,970 % l'an
Frais de dossier : 155,00 €
Total des frais (hors ADE facultative (décès et PTIA)) : 155,00 €
Taux effectif global (TEG) : 2,016 %
Taux de période : 2,016 %
Durée de la période : Annuelle
Paiement des échéances par prélèvement sur le compte n° 12135652000

Assurance Emprunteur ADE

Assuré 1 : M CADIERGUES Fabien (33,00%)

Assuré 2 : M LARROCHE Florian (33,00%)

Assuré 3 : M TRUEL William (34,00%)

Taux annuel 0,5232 % sur capital initial.

Mise à disposition des fonds : à votre fournisseur (ou selon ses instructions), conformément à la Demande de prêt

Si le matériel est livré au-delà d'un délai de 12 mois et 8 jours à compter de la date d'émission de la présente Lettre d'Offre de Prêt, et si l'augmentation du TEC 3 n'atteint pas la limite telle que prévue dans les conditions particulières de votre Demande de prêt, alors les conditions financières indiquées ci-dessus resteront inchangées.

Si le matériel est livré au-delà d'un délai de 12 mois et 8 jours à compter de la date d'émission de la présente Lettre d'Offre de Prêt, et si l'augmentation du TEC 3 atteint la limite telle que prévue dans les conditions particulières de votre Demande de prêt, les conditions financières seront les suivantes :

Echéances suivantes : 12 586,00 €

Taux d'intérêt (calculé sur une base de 360 jours) : 2,470 % l'an
Taux effectif global (TEG) : 2,507 %
Taux de période : 2,507 %

Valeur du TEC 3 au jour de l'émission de la présente Lettre d'Offre de Prêt : 2,36000 %

Nous attirons votre attention sur le taux d'intérêt applicable, le TEG et les frais applicables et nous vous invitons à vérifier qu'ils vous conviennent.

Si vous souhaitez refuser tout ou partie des caractéristiques du prêt ci-dessus, vous devez nous le notifier par courrier dans un délai de huit (8) jours calendaires à compter de la réception par vous du présent courrier. Si à la fin de ce délai de huit (8) jours, nous n'avons pas reçu de votre part un courrier refusant cette offre, un contrat de prêt sera formé définitivement entre vous-même et notre banque.

Ce contrat de prêt sera régi par votre Demande de prêt, par les conditions générales annexées à votre Demande de prêt et la présente Lettre d'Offre de Prêt (matériel) dont les dispositions prévaudront en cas de divergence entre ces différents documents.

La mise à disposition des fonds prêtés sera subordonnée à la signature de l'Avis de livraison.

Nous vous informons que, comme prévu par les Conditions Générales de votre contrat de prêt, la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES sera substituée à notre société comme Prêteur. Nous vous précisons que cette substitution, à laquelle vous avez consenti par avance aux termes des conditions générales, se réalisera sans que vous n'ayez aucune formalité à accomplir et sans modification de vos droits et obligations au titre du contrat de prêt.

En conséquence, dès la fin du délai de huit (8) jours susvisé, la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES sera votre seul interlocuteur pour toute question relative au contrat de prêt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe D'HOINE
Directeur général

